PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

*L'an **deux mille vingt-deux**, le dix-sept novembre, à 17h30, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Recoubeau Jansac, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.*

Date de la convocation du Conseil : 09/11/2022

Nombre de conseillers en exercice : 74 Présents : 57 Excusés : 8 Votants : 68 pour les points 1 à 5 ; 66 pour les points 6 et 8 ; 65 pour le point 7	**ANCIEN Canton de Luc-en-Diois :** MM. BOEYAERT (AUCELON) ; PHILIPPE (BARNAVE) ; MOLINA (BEAURIÈRES) ; FONTAINE (JONCHERES) ; CHEVROT (LA BATIE DES FONTS) ; JULIEN (LESCHES EN DIOIS) ; FALCON (LES PRÉS) ; BREYTON, MELLET (LUC EN DIOIS) ; GUILHOT (MISCON) ; LECLERCQ (MONTLAUR EN DIOIS) ; JOUBERT (POYOLS) ; ROUIT (RECOUBEAU-JANSAC) ; ARAMBURU (VAL DROME) ; MEYSONNIER (VAL MARAVEL). PRÉSENT EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT : FAURE (CHARENS). **ANCIEN Canton de Die :** MM. GAUTIER (BARSAC) ; MEJEAN (CHAMALOC) ; BELVAUX, BERTRAND, BIZOUARD, FATHI, GIRARD A., LAVILLE, LLORET, MOUCHERON, PERRIER, REY, ROUX, TREMOLET (DIE) ; SELLIER (MARIGNAC) ; GERY (MONTMAUR EN DIOIS) ; ROLLAND (PONET ST AUBAN) ; VINAY (PONTAIX) ; GUIRONNET (ROMEYER) ; ALLEMAND, MOLLARD (SOLAURE-EN-DIOIS) ; MONGE (SAINTE-CROIX) ; GUILLEMINOT (VACHÈRES-EN-QUINT). PRÉSENTS EN QUALITÉ DE SUPPLÉANTS : BRONCHART (ST ANDÉOL-EN-QUINT) ; BIZOUARD (STE CROIX). **ANCIEN Canton de La Motte Chalancon :** MM. BAUDIN (BELLEGARDE) ; ANGIBAUD (ESTABLET) ; DELAGE (ST DIZIER EN DIOIS). **ANCIEN Canton de Châtillon-en-Diois :** MM. TOURRENG (BOULC) ; VANONI (CHATILLON EN DIOIS) ; BERNARD, MATHERON (LUS LA CROIX HAUTE) ; CRIQUI (MENGLON) ; PELLINI (ST ROMAN). POUVOIRS : MM. BECHET A REY ; BINET A TOURRENG ; CHEVALLIER A BERTRAND ; FAUCHIER A JULIEN ; GIRARD S. A GIRARD A. ; GUENO A ROUX ; JOUBERT A BIZOUARD ; SICARD A FATHI ; TESSERON A PERRIER ; VINCENT A VANONI. EXCUSÉS : MM. DU RETAIL (DIE) ; FAUCHIER (BEAUMONT-EN-DIOIS) ; FAVIER (MENGLON) ; GIROUD, PATRAS (ROCHEFOURCHAT) ; PLASSE, ROUX (CHALANCON) ; TESSERON (DIE) PARTIS A LA FIN DU POINT 5 DE MM. VANONI (CHATILLON-EN-DIOIS) ET GUILHOT (MISCON). ÉGALEMENT PRÉSENTS : FORTIN, COSTE, COURTHIAL.

Le quorum est atteint.
Daniel ROLLAND est secrétaire de séance.
Il est demandé à ce que Monsieur Daniel FERNANDEZ de la commune de St Nazaire-le-Désert soit noté comme absent dans la liste d'émargement du procès-verbal du 29 septembre dernier. Il est également demandé davantage d'explications sur le refus de la mise en place de « minutes », justifiées par Monsieur le Président par leur caractère non obligatoire et des frais élevés de mise en place liés à la technicité du dispositif, avant que le procès-verbal du 29 septembre 2022 ne soit adopté à l'unanimité.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

A. **INFORMATION**
- a. Énergie : Intervention de Madame AOUSTET interlocutrice d'ENEDIS pour le Diois
- b. Santé : Point sur le projet de reconstruction de l'hôpital
- c. Services publics : Évolution de l'Espace France Service du Diois
- d. Environnement : Projet de convention de partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme (GDS26) pour la lutte contre le frelon asiatique

B. DÉCISIONS
1. Partenariat : Adhésion à l'Agence Départementale d'Attractivité
2. Partenariat : Adhésion à l'Association Nationale des Élus de la Montagne
3. Économie : Convention avec la Région d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises
4. Mobilité : Programme DIOIS AVELO - Convention avec l'ADEME
5. Foncier : Convention de Veille et de Stratégie Foncière entre EPORA- Luc en Diois, La Motte Chalancon et CC Diois
6. Finances : Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées au titre de l'exercice 2022

7. Tourisme : Participation au projet d'aménagement du rond-point de la clairette de Recoubeau-Jansac
8. Culture : Convention pluriannuelle d'objectifs avec le théâtre dans le cadre de la scène nationale conventionnée « Art en territoire »

C. QUESTIONS DIVERSES

A. INFORMATION

a. Énergie : Intervention de Madame AOUSTET interlocutrice d'ENEDIS pour le Diois

Le Président (Alain MATHERON) informe :

Il vous sera proposé une information sur la situation particulière de l'approvisionnement d'électricité dans le Diois pour cette saison hivernale.
Monsieur le Président laisse la parole à Madame AOUSTET, interlocutrice d'ENEDIS pour le Diois, dont le support de présentation sera joint en annexe.
Est également mentionné le site www.monecowatt.fr sur lequel chacun peut s'inscrire afin d'être informé dès 21h30 des coupures d'électricité.

MFalcon souhaite connaitre l'incidence de la baisse de tension sur les usagers « en bout de ligne ». Mme Aoustet lui répond qu'à cette occasion on peut observer des vacillements de lumière.
Le site www.monecowatt.fr sur lequel chacun peut s'inscrire afin d'être informé dès 21h30 des coupures d'électricité est alors mentionné en séance.
Est également évoqué le protocole mis en place pour les Patients à Hauts Risques Vitaux (PHRV), parmi lesquels les personnes sous assistance respiratoire à domicile. Est ainsi préconisé pour ces patients qu'ils soient recensés par leur médecin traitant qui fera remonter à l'Agence Régionale de Santé (ARS) cette information relative à leur état de santé. L'ARS communique ensuite l'information à ENEDIS afin qu'ils puissent prévenir ces patients des coupures d'électricité prévues dans leur secteur géographique à J-3, coupures censées pour l'heure être « exceptionnelles » et dont la durée ne devrait excéder les 2 heures. Ainsi, ce dispositif permettrait aux PHRV de prendre leurs dispositions à J-3 pour qu'ils puissent prendre leur disposition pour poursuivre leur traitement, en se rendant au domicile d'un proche pourvu en électricité ou en rejoignant l'hôpital le plus proche au besoin. Pour Monsieur le Président, ce protocole parait « ingérable ». Il indique que si ces patients poursuivent leur traitement par assistance respiratoire à domicile c'est généralement parce qu'ils ne peuvent pas être hospitalisés et qu'il s'agit majoritairement de patients âgés qui ne sont pas en mesure d'anticiper seuls, à J-3, la poursuite de leurs soins en cas de coupure d'électricité. La situation qualifiée d'« aberrante » pour Monsieur le Président et l'ensemble des élus présents, parait « inorganisable » quand on sait que pour les diois il faut en moyenne 45 minutes pour rejoindre l'hôpital. Monsieur le Président demande ainsi à Madame Aoustet de faire remonter l'information à sa hiérarchie.
FGauthier propose d'acheter des groupements électrogènes qui aient des capacités d'autonomie d'au moins 2 heures.
PBaudin estime qu'il faudrait faire des « contrats d'effacement » pour les ménages. Cette offre consiste à réduire la consommation de ces contrats lors des pics de demande d'électricité, pour éviter les coupures électriques pendant l'hiver.Madame Aoustet lui répond que cette offre ne s'applique pas aux particuliers, mais aux entreprises.
CRoux et FBrochand demandent si les zones privées d'électricité peuvent être identifiées à J-3 ; Madame Aoustet leur répond que cela n'est malheureusement pas possible à J-3, mais uniquement à J-1 21 heures 30.
BSellier souhaiterait savoir si les maisons de retraite seront traitées comme des structures prioritaires ; Madame Aoustet lui indique que ce n'est pas ENEDIS qui détermine les structures prioritaires mais la Préfecture.
YFontaine voudrait savoir si la téléphonie sera impactée par ces coupures d'électricité ; Madame Aoustet lui répond par l'affirmative.
Se pose alors le problème de l'appel aux secours et de l'ensemble des personnes qui auront besoin de leur téléphone pour travailler lors de ces coupures d'électricité par tranche de deux heures.
Est alors demandé si le photovoltaïque - ou encore les relais - peuvent être considérés comme des ressources en cas de coupures électriques et au niveau des maisons de retraite notamment ; ce à quoi il est répondu par la négative par Madame Aoustet pour ce qui est du photovoltaïque, et par l'affirmative pour les relais si et seulement si leur capacité d'autonomie excède les deux heures.
CGiry exprime son désarroi lorsqu'elle compare la consommation d'électricité des grandes enseignes et l'effort de sobriété énergétique demandé par le Gouvernement aux particuliers.
Monsieur le Président souligne « le caractère inapplicable de ces mesures pour notre territoire ».

LBernard fait part de son inquiétude pour joindre les centres de secours.
Madame Aoustet comprend l'inquiétude des membres de l'Assemblée et souligne « le caractère exceptionnel et par tranche de deux heures » de ces coupures. Elle insiste sur le caractère indispensable de ces coupures si on ne veut pas que le réseau « tombe », auquel cas la situation serait encore plus contraignante.
IBizouard évoque les coupures d'électricité du 01er janvier dernier à Die et des incidences qu'elles ont engendrées sur les réseaux d'eau notamment ou encore sur l'ouverture des portails et des volets électriques, afin que les élus puissent anticiper ce type de problèmes.
RDelage demande s'il ne serait pas possible d'avoir accès à la liste des zones prioritaires et CRey souhaiterait connaitre les critères sur lesquels ENEDIS se basent pour effectuer ces coupures et si le même discours est tenu par ENEDIS dans les zones urbaines.
Madame Aoustet déclare ne pas connaitre les critères évoqués par CRey et indique que la présentation faite par ses soins ce soir en séance est la même que celle qui est présentée sur l'ensemble du territoire.
LCriqui rappelle aux membres du Conseil, et à Madame Aoustet en particulier, qu'il lui parait important d'avoir la liste des zones prioritaires « pour pouvoir anticiper chaque situation prévisible ».
VJoubert souligne l'importance de cette requête pour les structures d'accueil de la petite enfance sur le territoire, les écoles, le collège et le lycée, et évoque notamment la gestion de l'internat en cas de coupures d'électricité.
EBelvaux s'interroge sur les installations d'ENR locales, ce à quoi Madame Aoustet lui répond en lui rappelant qu'il y a rarement « davantage de production que de consommation sur un départ ».
MMoucheron fait part à l'assemblée de la nécessité du nucléaire actuellement en France pour pallier à ces pénuries d'électricité.
PLloret ne peut qu'observer l'extrême dépendance de notre pays à l'électricité et la nécessité relativement urgente de prévoir un débat sur ce sujet pour les années à venir [« au même titre d'ailleurs que pour les pénuries d'eau que la France a connu l'été dernier », fait-il remarquer].
AMatheron conclut en notant la nécessité de faire remonter à Mme la Préfète les risques pour le territoire.

S'ensuit la présentation du point d'information c) avant celle du point b) à la demande de Monsieur le Président, puis le rajout des points d'information e) et f) relatifs aux violences intra-familiales et à la mobilité.

---

b. <u>Santé : Point sur le projet de reconstruction de l'hôpital (Isabelle Bizouard et Olivier Tourreng)</u>

Le Président (Alain MATHERON) informe :

La Communauté des Communes du Diois et la mairie de Die poursuivent le travail visant à accueillir le futur hôpital dans le secteur de Chanqueyras. Un point d'avancement vous sera présenté.
Il laisse alors respectivement la parole à Isabelle BIZOUARD et Olivier TOURRENG, Vice-Présidents en charge de la Santé et de de l'Urbanisme.

Pas d'observation.

c. <u>Services publics : Évolution de l'Espace France Service du Diois</u>

Le Président (Alain MATHERON) informe :

Créée à l'initiative du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Die, la maison de services au public a été labellisée France Services et baptisée Espace France Service du Diois depuis 2021. Ouvert au public en un point fixe du territoire (dans les locaux du CFPPA de Die), l'espace France Services a décidé de déployer une itinérance régulière sur plusieurs communes du territoire.

Aujourd'hui reconnu, cet outil est devenu incontournable pour l'accès à divers partenaires institutionnels, interlocuteurs au quotidien de bon nombre d'habitants.
Il vous sera proposé une courte présentation du fonctionnement actuel et un temps d'échange sur les enjeux de maintien de ce service, les évolutions à anticiper et les conséquences à prévoir pour l'intercommunalité.
Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Renaud LAPORTE, Directeur du CFPPA de Die, qui porte l'antenne France Service du Diois, dont la présentation sera jointe en annexe.

IAllemand souhaiterait savoir si l'animation des deux conseillers numériques a-t-elle un impact sur la fréquentation de l'espace ? Monsieur Laporte lui répond que cela n'a pas forcément joué sur le flux, mais qu'il en ressort néanmoins un impact positif.
CRey porte à la connaissance de l'assemblée qu'un bilan de l'action des conseillers numériques sera présenté en conseil communautaire, dans un contexte de désengagement annoncé de l'Etat.
Monsieur le Président revient sur l'Espace France Services en soulignant qu'il s'agit du seul moment d'un retour des services publics dans le Diois. Cet espace fonctionne bien et fait l'objet d'une convention nationale déclinée dans les territoires, avec un financement Etat + partenaires (30 000€ par espace). A ce jour, 50% du financement est assuré par le CFPPA, ce qui n'est pas sa vocation.
Monsieur le Président insiste sur les problématiques rencontrées. Un autofinancement de 50 000 € que le CFFPA ne peut plus porter. Il a donc interpellé à cet égard Madame la Députée et Monsieur le Sénateur pour qu'ils interrogent le Gouvernement.
Aujourd'hui, 2 pistes se présentent pour disposer d'un financement complémentaire : un espace France Service « itinérant » ou un second espace France Service « intra muros » ailleurs qu'à Die, où est implantée la 1ère structure France Service, si l'on souhaite voir aboutir cette 2ème piste.
*Une autre problématique est soulevée : celle de voir les 3 salariés (2 ETP) de la maison France Service du Diois passés à temps plein, pour pouvoir répondre à l'ensemble des tâches de travail engendrées par cette structure pour ne plus travailler à flux tendu. Le cahier des charges du label France services prévoit un temps de de travail de 2*24h, qu'il conviendrait de doubler pour justifier du second espace. Pour ce faire, la reconnaissance du travail, faite en mairie pour orienter les usagers vers les Maison France Service, devra se faire.*
Une 3ème piste est évoquée : celle d'une augmentation du financement de 30 000 € portée à 50 000€ pour 2023 ; puis un 4ème temps : une augmentation au-delà de ces 50 000€ plus tard,
Tout en reconnaissant la valeur de la maison France Service de Die, CRey rappelle que l'origine de la création des structures France Service réside en la fermeture des services publiques sur notre territoire - fermetures liées à des économies de personnel et de locaux - et à « la marche forcée à la dématérialisation ». Suite à cette réflexion, CRey propose que le forfait des 30 000€ attribué à la création d'une structure France Service soit augmenté en fonction du bilan d'activité et de l'exception géographique de chaque maison France Service. Il demande à Monsieur le Président que cette proposition soit portée en haut lieu. Et bien que Monsieur le Président soit d'accord avec CRey, il propose de laisser passer le « temps parlementaire » afin que les lois de Finances soient actées, avant de proposer, au besoin, une motion.

d. Environnement : Projet de convention de partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme (GDS26) pour la lutte contre le frelon asiatique

La Vice-Présidente en charge de Natura 2000 (Catherine PELLINI) et le Président (Alain MATHERON) informent :

Le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) est une association départementale à but non lucratif initialement créée à l'échelle nationale pour veiller à l'amélioration de l'état sanitaire des cheptels et des produits animaux, ainsi qu'à la protection de la santé publique, notamment des ruminants. Depuis, d'autres sections spécialisées ont été développées comme notamment l'apiculture.
Dans ce contexte la section apicole du GDS26 met en œuvre un programme de lutte contre le frelon asiatique comportant un réseau de référents locaux (sentinelles), une plateforme régionale de signalement, une charte de bonne pratique pour la destruction des nids de frelons asiatiques, des modules de formation de détection et/ou de destruction et un réseau de professionnels habilités à la destruction des nids.
En 2022, le coût de destruction négocié avec les entreprises est plafonné à 225€ (coût variant selon les contraintes de destruction). Par convention avec le département de la Drôme, GDS propose aux collectivités de gérer l'accès aux prestations de destruction des nids au tarif conventionné qui, si le

territoire participe, peut être ramené à 75€ de reste à charge pour les particuliers et les mairies et à 25€ pour les apiculteurs adhérents au GDS.
Il vous sera proposé d'échanger sur l'intérêt de conventionner avec le groupement en 2023 et de prévoir à cet effet des crédits au budget prévisionnel.

Pas d'observation.

e. Violences intrafamiliales : Invitation au spectacle « Ana K » sur le thème des violences conjugales

Le Président (Alain MATHERON) laisse la parole à la Vice-Présidente en charge des violences intrafamiliales (Valérie JOUBERT), qui convie les membres du Conseil et leurs conseillers municipaux au spectacle « Ana K », sur le thème des violences conjugales. Ce spectacle aura lieu vendredi 25 novembre 2022 à 18h30 à la salle Henri Kubnick de Chatillon-en-Diois et est destiné à un public averti de plus de 15 ans.
L'affiche du spectacle sera jointe en annexe du procès-verbal.

f. Mobilité : Invitation à la réouverture de la ligne de chemin de fer « Veynes – Grenoble »

Monsieur le Président (Alain MATHERON) convie les membres du Conseil à un temps de partage qui se tiendra le 11 décembre prochain à Lus La Croix Haute à l'occasion de la réouverture de la ligne « Veynes-Grenoble ».

B. DÉCISIONS

C221117-01
Objet : Partenariat : Adhésion à l'Agence Départementale d'Attractivité

Le Vice-Président en charge du Zéro déchet et du réemploi (Jean-Pierre ROUIT) expose :

Initiées par le Département de la Drôme, la démarche d'attractivité associée à la valorisation d'une marque de territoire « Drôme c'est ma nature » constitue un projet de valorisation du territoire drômois et de l'action de ses habitants.
Les objectifs sont de promouvoir les atouts du territoire drômois (économiques, éducatifs, culturels, qualité de vie, dynamisme...) pour attirer de nouveaux habitants et développer l'économie résidentielle créatrice de valeur dans le département.
Dès le 01er janvier 2023, l'actuelle Agence de Développement Touristique (ADT) évoluera en Agence d'attractivité. La nouvelle gouvernance prévoit d'intégrer des nouveaux partenaires, notamment les EPCI volontaires. L'Agence aura notamment pour mission d'animer le réseau des ambassadeurs pour élaborer son programme de travail.
Si le conseil valide cette adhésion, 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) seront désignés pour représenter la CCD et participer aux futures décisions.

CRoux demande quelles retombées cette adhésion peut apporter à la Communauté des Communes du Diois. OFortin lui répond que des actions de promotion seront engagées pour rendre plus lisibles l'action du département, actions sur lesquelles la CCD pourra mener une réflexion et s'exprimer, si elle adhère à l'Agence. Des entreprises adhérent pour bénéficier d'une « forme de labélisation ».
Monsieur le Président évoque la reconnaissance du Département en nous proposant cette adhésion et propose les candidatures de JPRouit, Vice-Président en charge du Tourisme, comme titulaire à l'Agence Départementale d'Attractivité, et d'IBizouard, Vice-Présidente en charge de l'Économie, comme suppléante.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-33,

Considérant que la démarche d'attractivité associée à la valorisation d'une marque de territoire « Drôme c'est ma nature » initiée par le Département de la Drôme constitue un projet de valorisation du territoire drômois et de l'action de ses habitants,

Considérant l'intérêt pour le territoire d'accompagner les objectifs de promotion des atouts du territoire drômois pour attirer de nouveaux habitants et développer l'économie résidentielle créatrice de valeur dans le département et que, dès le 01er janvier 2023, l'actuelle Agence de Développement Touristique (ADT) évoluera en Agence d'attractivité,

Considérant que la nouvelle gouvernance prévoit d'intégrer des nouveaux partenaires, notamment les EPCI volontaires, avec la mission confiée à l'Agence par le Département d'animer un réseau des ambassadeurs pour élaborer son programme de travail.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide d'adhérer à l'Agence de développement touristique (ADT) de la Drôme, dans sa configuration actuelle,**
- **approuve la démarche de participation à l'Assemblée générale, laquelle adoptera la modification des statuts et installera dans la foulée les nouvelles instances de décision de l'Agence Départementale d'Attractivité,**
- **prend acte que l'adhésion n'est pas soumise à cotisation,**
- **désigne 2 représentants (Jean-Pierre ROUIT, Vice-Président en charge du Tourisme, comme titulaire, et Isabelle BIZOUARD, Vice-Présidente en charge de l'Économie, comme suppléante) pour y représenter la collectivité et participer aux futures décisions,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le 23/11/2022
Publié et notifié le 23/11/2022

C221117-02
Objet : Partenariat : Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne

Le Président (Alain MATHERON) expose :

L'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) constitue un réseau actif depuis 1985 regroupant 4 000 communes et intercommunalités, 40 départements, 7 régions et des parlementaires représentants des zones de montagne en France. L'association œuvre dans les différents domaines à enjeux pour les territoires de montagne : loi montagne, enjeux agricoles et pastoraux, conciliation de l'urbanisme et de l'environnement, couverture numérique, impacts des réformes territoriales, équilibres des dotations, maillage des services publics...

AMatheron précise que cette association est apolitique. Cette adhésion permettra à la Communauté des Communes du Diois de faire partie d'un réseau afin de rencontrer d'autres communes de montagne et d'échanger.
DRolland exprime sa volonté d'adhérer à cette association et propose par ailleurs d'adhérer à l'ANEV, l'Association Nationale des Élus du Vin.
OTourreng fait part aux membres du Conseil de sa satisfaction quant à l'adhésion de sa commune (Boulc-en-Diois) à l'ANEM et RDelage souligne l'importance d'être bien représenté dans les zones de montagnes les plus étendues.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM) constitue un réseau actif depuis 1985 regroupant 4 000 communes et intercommunalités, 40 départements, 7 régions et des parlementaires représentants des zones de montagne en France,

Considérant que l'association œuvre dans les différents domaines à enjeux pour les territoires de montagne,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide d'adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (ANEM),**
- **approuve la prise en charge de la cotisation annuelle d'un montant annuel de 1 014,55€ (calculé selon la strate de population),**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le 23/11/2022
Publié et notifié le 23/11/2022

C221117-03
Objet : Économie : Convention avec la Région d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises

La Vice-Présidente en charge de l'Économie (Isabelle BIZOUARD) expose :

La Conseil régional a adopté son nouveau Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) avec 4 axes principaux les 29 et 30 juin 2022 :

- renforcer la souveraineté industrielle, technologique et les savoir-faire,
- soutenir le développement d'un écosystème innovant,
- renforcer l'attractivité et un développement équilibré du territoire,
- développer une offre d'accompagnement des entreprises complète, personnalisée et visible.

La convention précédente prend fin au 31 décembre 2022. La nouvelle convention couvrira la période 2022 à 2028 du nouveau SRDEII.
La Région souhaite simplifier et alléger la convention :

- un cadre plus simple d'autorisation,
- les règlements d'aide aux entreprises locales ne sont plus annexés à la convention,
- un contenu allégé nécessitant moins d'avenants.

Pas d'observation

Vu la délibération C200618-12 en date du 18/06/2020, par laquelle le Conseil communautaire a validé la convention avec la Région d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises,

Considérant que la date de fin de validité de la convention est fixée au 31/12/202 et que la nouvelle convention couvrira la période 2022 à 2028 du nouveau SRDEII,

Considérant l'intérêt pour le territoire de permettre la mise en œuvre des dispositifs régionaux d'aides aux entreprises,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve la signature d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Ales d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le 23/11/2022
Publié et notifié le 23/11/2022

C221117-04
Objet : Mobilité : Programme DIOIS AVELO - Convention avec l'ADEME

La Vice-Présidente en charge de l'Économie (Isabelle BIZOUARD) expose :

La Communauté des Communes du Diois est lauréate de l'Appel à Projet « AVELO 2 ».
Elle s'engage avec la ville de Die à développer l'usage au quotidien des mobilités actives articulées autour de 4 axes :

Axe 1 *:* Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études :
- a- réalisation d'un Schéma Directeur Cyclable et d'études opérationnelles en cohérence avec le schéma de mobilité engagé par la commune de Die

Axe 2 : Soutenir l'expérimentation de services vélo dans le territoire :
- a- encourager les habitants vers l'usage du vélo au quotidien (location VAE, réparation vélo...)
- b- sensibiliser et amener les habitants vers les mobilités actives (filière ré-emploi : pièce détachée vélo, vélo autopartage...)
- c- installer des équipements (borne recharge électrique, station réparation, panneaux)

Axe 3 : Soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du Diois :
- a- événementiels : fête du vélo, la Drômoise...
- b- communication sensibilisation : ex : livret *« Sur la route de l'école »* pour les enfants de l'école de Chabestan,
- c- ateliers autoréparation, remise en selle...
- d- équipements de sécurité (gilets rétro réfléchissant, kit phares/réparation...)

Axe 4 : Un recrutement d'un Chargé de mission Mobilité partagé avec la commune de Die (50% CCD, 50% Commune de Die) a été réalisé pour 24 mois pour mettre en œuvre le programme DIOIS AVELO.

Plan de financement prévisionnel :

	Type d'opération	**Montant dépenses**	**Financement prévu**			
			ADEME	**Communes (Die, autres)**	**CD 26**	**CCD**
AXE 1	Schéma directeur Cyclable, étude pré - opérationnelle	55 000 €	27 500 €		16 500 €	11 000 €
AXE 2	Service + équipement	56 000 €	28 000 €	16000 €		12 000 €
AXE 3	Communication	59 500 €	29 750 €	11 000 € (Die)		18 750 €
AXE 4	Chargé de mission Mobilité (24 mois)	82 000 €	60 000 €	11 000 € (Die)		11 000 €
	Forfait Charges connexes	10 026	10026 €			
TOTAL		**262 526 €**	**155 276 €**	**38 000 €**	**16 500 €**	**52 750 €**

MFalcon demande si ce programme va permettre la construction de pistes cyclables. AMatheron lui répond que ce travail est un préalable à la réalisation de pistes cyclables, mais que les aménagements concernent en grande partie le Département.
Il est ensuite suggéré par différents membres de l'assemblée de « former les cyclistes à la sécurité routière » , tout comme « sensibiliser les conducteurs des véhicules motorisés à la place que les cyclistes doivent occuper sur la route ».
MLeclercq souhaiterait savoir qui pilote le programme DIOIS AVELO et quelle est la place du Collectif vélo au sein du programme. IBizouard lui répond qu'avec le chargé de mission, ESaint-Marc et la commission, elle est en charge du programme, et qu'ils vont réfléchir à convier le Collectif au groupe de travail.
Monsieur le Président rappelle l'importance de « savoir partager la route ».
JMellet voudrait avoir une précision sur l'indication « autres » indiqué dans la 5ème colonne du tableau ;

IBizouard lui répond que, pour l'heure, cela n'a pas encore été défini.
Est également demandé à IBizouard si des garages à vélo sécurisés sont prévus et IBizouard répond que s'il y a moins de voitures, on devrait pouvoir aménager des garages à vélo.
YFontaine souhaiterait savoir si des subventions seront versées pour les marquages relatifs à la signalétique vélo, ce à quoi Monsieur le Président lui répond par la négative.

Considérant que la Communauté des Communes du Diois (CCD) est lauréate de l'Appel à Projet « AVELO 2 »,

Considérant que la CCD s'engage avec la ville de Die à développer l'usage au quotidien des mobilités actives articulées autour de 4 axes structurants de l'appel à projets :

Axe 1 *:* Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études :

b- réalisation d'un Schéma Directeur Cyclable et d'études opérationnelles en cohérence avec le schéma de mobilité engagé par la commune de Die

Axe 2 : Soutenir l'expérimentation de services vélo dans le territoire :

d- encourager les habitants vers l'usage du vélo au quotidien (location VAE, réparation vélo...)

e- sensibiliser et amener les habitants vers les mobilités actives (filière ré-emploi : pièce détachée vélo, vélo autopartage...)

f- installer des équipements (borne recharge électrique, station réparation, panneaux)

Axe 3 : Soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du Diois :

e- événementiels : fête du vélo, la Drômoise...

f- communication sensibilisation : ex : livret *« Sur la route de l'école »* pour les enfants de l'école de Chabestan,

g- ateliers autoréparation, remise en selle...

h- équipements de sécurité (gilets rétro réfléchissant, kit phares/réparation...)

Axe 4 : Un recrutement d'un Chargé de mission Mobilité partagé avec la commune de Die (50% CCD, 50% Commune de Die) a été réalisé pour 24 mois pour mettre en œuvre le programme DIOIS AVELO.

Considérant le plan de financement prévisionnel détaillé ci-après du programme dénommé « DIOIS VELO » dans le cadre de la réponse à l'appel à projet « AVELO 2 » :

	Type d'opération	**Montant dépenses**	**Financement prévu**			
			ADEME	**Communes (Die, autres)**	**CD 26**	**CCD**
AXE 1	Schéma directeur Cyclable, étude pré - opérationnelle	55 000 €	27 500 €		16 500 €	11 000 €
AXE 2	Service + équipement	56 000 €	28 000 €	16000 €		12 000 €
AXE 3	Communication	59 500 €	29 750 €	11 000 € (Die)		18 750 €
AXE 4	Chargé de mission Mobilité (24 mois)	82 000 €	60 000 €	11 000 € (Die)		11 000 €
	Forfait Charges connexes	10 026	10026 €			
TOTAL		**262 526 €**	**155 276 €**	**38 000 €**	**16 500 €**	**52 750 €**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1vote contre : YFontaine) :

- **décide de s'engager dans le programme DIOIS AVELO, conformément au plan de financement prévisionnel, détaillé dans le tableau ci-avant,**
- **approuve la signature d'une convention financière avec l'ADEME, conformément au plan de financement prévisionnel, détaillé dans le tableau ci-avant,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le 23/11/2022
Publié et notifié le 23/11/2022

C221117-05
Objet : Foncier : Convention de Veille et de Stratégie Foncière entre EPORA (Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) - Luc-en-Diois, La Motte Chalancon et la Communauté des Communes du Diois

Le Vice-Président en charge de la Planification (Olivier TOURRENG) expose :

Par délibération n° B22/118 le Bureau d'EPORA lors de sa réunion du 07 octobre 2022 a approuvé les conventions de veille et de stratégie foncière pour les communes de La Motte Chalancon et de Luc-en-Diois. Ces dernières ont délibéré favorablement pour leur approbation. Il convient désormais à la Communauté des Communes du Diois de délibérer, puisque ce conventionnement est tripartite. Le volume d'encours associé pour chacune des communes est de :

Luc-en-Diois :

- montant maximum d'encours d'acquisition foncière fixé à 460 000€ HT
- montant maximum d'études pré-opérationnelles fixé à 30 000€ HT

La Motte Chalancon :

- montant maximum d'encours d'acquisition foncière fixé à 300 000€ HT
- montant maximum d'études pré-opérationnelles fixé à 30 000€ HT.

MFalcon souhaite savoir en quoi et pourquoi la Communauté des Communes du Diois est impliquée dans ce projet ; OTourreng lui indique que celle-ci est impliquée à la demande d'EPORA.
Est ensuite demandé si la CCD s'en portera garante, ce à quoi OTourreng répond par la négative.
Monsieur le Président rappelle qu'EPORA est financée par le contribuable et a vocation à intervenir sur tout le territoire. Cet établissement est structuré pour faire de la négociation foncière, des actions de dépollution et du portage foncier.
LCriqui demande si cette convention est « fléchée » et comment cette dernière peut être en lien avec le PLUI ? OTourreng souligne que ces conventions visent pour partie du bâti dégradé identifié par les communes mais demeurent un outil de veille pour répondre aux opportunités de maitrise foncière. Les opérations de maitrise foncière peuvent avoir un lien avec le PLUI en cas de changement de destination des locaux, de friches à requalifier... OTourreng prends l'exemple de la colonie AVEA-La Poste qui pourrait devenir une extension de la zone d'activités de Luc-en-Diois.
RDelage rappelle qu'initialement EPORA était spécialisée dans des interventions très lourdes de dépollution sur la vallée du Giers, et qu'il dispose d'une capacité financière non négligeable. EPORA est intéressant financièrement pour les collectivités.
Il est répondu à YFontaine qu'EPORA ne fait que « porter le projet », lequel devra trouver un acquéreur public ou privé à l'issue du portage. Il n'agit pas en tant qu'opérateur ou aménageur.

Vu les articles L.324-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Vu l'article L321-1 du Code de l'urbanisme, selon lequel l'EPORA - Établissement Public d'État à caractère industriel et commercial chargé d'une mission de service public - lutte contre l'étalement urbain en mobilisant du foncier dans le tissu urbain existant pour répondre aux projets d'aménagement des Collectivités en matière d'habitat, de développement économique et plus largement d'aménagement du territoire,

Vu la délibération n° B22/118 du 7 octobre 2022 selon laquelle le Bureau de l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) a approuvé les conventions de veille et de stratégie foncière pour les communes de La Motte Chalancon et de Luc-en-Diois,

Considérant que les modalités d'intervention d'EPORA au bénéfice des Collectivités sont cadrées par un Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2021-2025 arrêté par son Conseil d'Administration, définissant

des encours de portages fonciers par communes, respectivement des encours de 460 000€ HT pour la commune de Luc-en-Diois et de 300 000€ HT pour la commune de La Motte Chalancon

Considérant que des montants maximum d'études pré-opérationnelles de 30 000€ HT sont définis pour chacune de ces communes, financés à 50% par EPORA,

Considérant l'intérêt pour les communes concernées de se doter d'une capacité de veille et d'intervention en matière d'aménagement foncier communal,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve les conventions de veille foncière et de stratégie foncière, respectivement pour les territoires communaux de La Motte Chalancon et de Luc-en-Diois, et autorise le Président à signer les conventions tripartites conclues entre l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), les communes concernées et la Communauté des Communes du Diois,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le 23/11/2022
Publié et notifié le 23/11/2022

C221117-06
Objet : Finances : Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées au titre de l'exercice 2022

La Vice-Présidente en charge des Finances (Anne-Line GUIRONNET) expose :

Les décrets n°2015-1848 et n°2015-1846 du 29 décembre 2015 offrent la possibilité de neutraliser les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées par les communes, leurs établissements publics et les départements.
En 2022, les amortissements des subventions d'équipement sont évalués à 167 439,15€, dont 126 120 € liées aux subventions d'équipement versées à Ardèche Drôme Numérique pour le déploiement du réseau fibre. Ces charges n'ont pas vocation à être à nouveau versées à la fin de la période d'amortissement.

Compte tenu du poids budgétaire de ces amortissements, il vous sera proposé de procéder à la neutralisation de ces subventions d'équipement pour l'exercice 2022.

Pas d'observation.

Vu les décrets n°2015-1848 et n°2015-1846 du 29 décembre 2015, lesquels donnent la possibilité de neutraliser les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées, par les communes, leurs établissements publics et les départements.

Considérant que ces amortissements impactent fortement la section de fonctionnement du Budget et pour lesquels les dépenses afférentes n'ont pas vocation à se renouveler à l'issue de la période d'amortissement,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte le principe de neutralisation des amortissements des subventions d'équipements versées pour l'exercice 2022,**
- **charge le président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le 23/11/2022
Publié et notifié le 23/11/2022

C221117-07
Objet : Tourisme : Participation au projet d'aménagement du rond-point de la clairette de Recoubeau-Jansac

Le Vice-Président en charge du Tourisme (Jean-Pierre ROUIT) expose :

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Route de la clairette, le Syndicat de la clairette de Die et des vins de Châtillon porte plusieurs aménagements de ronds-points le long de la vallée de la Drôme.
La CCD a été sollicitée il y a quelques années pour contribuer au projet d'aménagement du rond-point à l'entrée de Die. La participation avait été établie à 20% de l'autofinancement résiduel.
Un nouveau projet est réalisé au rond-point d'entrée de Recoubeau.

YFontaine souhaiterait connaître le montant du projet ; TCoste lui indique que le coût du projet s'élève à 37 042€ HT. JPRouit fait observer que 9 000€ sont à la charge de la commune.

JPRouit précise qu'en sa qualité de Maire de Recoubeau-Jansac, il ne prendra pas part au vote.

Considérant que dans le cadre du projet d'aménagement d'oeno-tourisme de la Route de la clairette, le Syndicat de la clairette de Die et des vins du Diois porte plusieurs aménagements de ronds-points le long de la vallée de la Drôme,

Considérant que la CCD a contribué précédemment au projet d'aménagement du rond-point de Chamarges à l'entrée ouest de Die, à hauteur de 20% de l'autofinancement résiduel,

Considérant l'intérêt et la continuité d'un nouveau projet d'aménagement d'oeno-tourisme du rond-point d'entrée de Recoubeau-Jansac,

Considérant le plan de financement de l'opération porté par le syndicat de la Clairette de Die et des vins du Diois

Dépenses		**Recettes**	
Aménagement	37 042 €	Conseil départemental Drôme	18 251 €
		Commune	9 091 €
		CCD	2 200 €
		Autofinancement	7 500 €
	37 042 €		**37 042 €**

JPRouit se retire du vote.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **attribue une subvention d'équipement de 2 200€ HT au Syndicat de la Clairette et des vins du Diois, pour l'aménagement d'oeno-tourisme du rond-point de la clairette de Recoubeau-Jansac, correspondant à 20% de l'autofinancement résiduel du projet,**
- **dit que les crédits sont prévus au Budget au compte 20422,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le 23/11/2022
Publié et notifié le 23/11/2022

C221117-08
Objet : Culture : Convention pluriannuelle d'objectifs avec le théâtre dans le cadre de la scène nationale conventionnée « Art en territoire »

La Vice-Présidente en charge de la Culture (Catherine PELLINI) expose :

Le théâtre municipal de Die est aujourd'hui géré par l'Association du Théâtre des Aires en délégation de service public contractualisée avec la commune de Die, propriétaire de l'équipement. L'association, par les compétences de son directeur et au vue de sa programmation culturelle, est reconnue scène nationale conventionnée « Art en territoire ». Ce label permet de mobiliser des financements des différents partenaires institutionnels : l'État avec les services de la DRAC, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Drôme. Une des conditions clé du label est la dimension territoriale du projet et de la programmation du théâtre. Pour conforter le déploiement territorial de l'action du théâtre et renforcer les moyens budgétaires, la Communauté des Communes contribue annuellement à hauteur de 15 000€ de subventions ; elle a également déployé un outil de fond de garantie qui sécurise certains volets de la programmation annuelle soumis potentiellement à des aléas (notamment climatiques ou sanitaires).

Pas d'observation.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération C210325-05 du 25 mars 2021 par laquelle le conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire relatif au financement du théâtre,

Considérant qu'en 2017, la Communauté des Communes a signé, aux côtés de la ville de Die, du Département et de la Région une nouvelle convention avec l'État reconnaissant au théâtre le statut de scène d'intérêt national « Art et territoire »,

Considérant que le théâtre municipal de Die est aujourd'hui géré par l'Association du Théâtre des Aires en délégation de service public contractualisée avec la commune de Die, propriétaire de l'équipement,

Considérant que ce label permet de mobiliser des financements des différents partenaires institutionnels et qu'une des conditions clé du label est la dimension territoriale du projet et de la programmation du théâtre,

Considérant que pour conforter le déploiement territorial de l'action du théâtre et renforcer ses moyens budgétaires, la Communauté des Communes s'engage dans une contractualisation pluriannuelle et contribue annuellement à hauteur de 15 000€ sous la forme d'une subvention de fonctionnement, et que la Communauté des Communes a également déployé un outil de fond de garantie qui sécurise certains volets de la programmation annuelle soumis potentiellement à des aléas (notamment climatiques ou sanitaires),

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **prend part et autorise le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs entre tous les partenaires impliqués : la commune de Die, l'intercommunalité et les partenaires institutionnels, à savoir l'État avec les services de la DRAC, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de la Drôme et le théâtre, afin de formaliser ces engagements, suivre les orientations et participer à la construction des objectifs annuels,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le 23/11/2022
Publié et notifié le 23/11/2022

C. QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse.

Les points ayant été tous abordés, la séance est levée à 19h45.

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le jeudi 15 décembre 2022 à 17h30.

Le Président,
Alain MATHERON

Pays Diois
Communauté des Communes du Diois

Le Secrétaire de séance,
Daniel ROLLAND

ANNEXES

Sécurisation du Passage de l'hiver 2022 - 2023

Enedis est à vos côtés

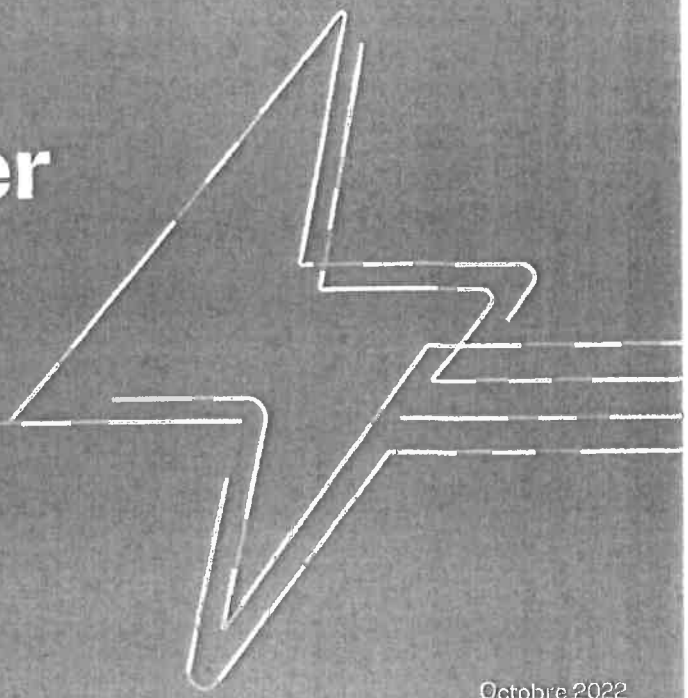

ENEDIS

Octobre 2022

Sommaire

1. Un risque de tension accru sur le système électrique mais maîtrisable
2. Les coupures exceptionnelles et maitrisées : Quesako ?
3. Comment êtes-vous informés ?

Un risque de tension accru sur le système électrique mais maîtrisable

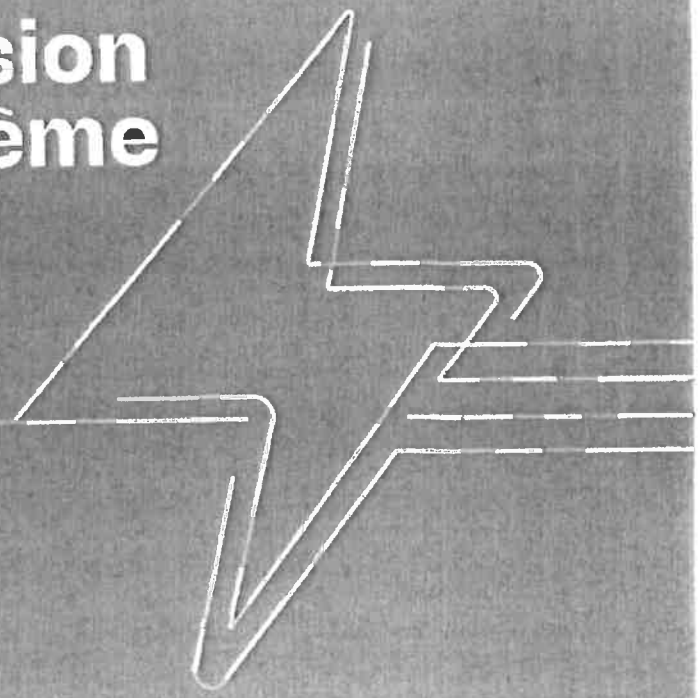

ENEDIS

Un contexte d'incertitudes inédit lié à la situation énergétique actuelle

Le 14 septembre 2022, RTE a présenté son étude prévisionnelle pour l'hiver 2022-2023. Cette année, la période de vigilance s'étendra d'octobre 2022 à mars 2023. Si le système électrique est très tendu sur la période, le risque de coupure ne peut pas être totalement exclu. Il pourrait cependant être évité en baissant la consommation nationale de 1 à 5 % dans la majorité des cas, et jusqu'à 15 % dans les situations météorologiques les plus extrêmes.

Cette situation de vulnérabilité est liée à des éléments de contexte dont les effets et la durée sont encore incertains :

- L'impact de la guerre en Ukraine sur l'approvisionnement en gaz qui peut affecter à l'échelle européenne les capacités de production d'électricité à base de gaz et donc le potentiel d'importation depuis les pays voisins.
- Plusieurs réacteurs du parc EDF sont à l'arrêt pour maintenance ou pour le problème de corrosion sous contrainte.
- Le potentiel de production hydraulique est réduit en raison de la sécheresse.

Enedis est mobilisée, auprès des Pouvoirs Publics et de RTE, qui a la responsabilité de l'Equilibre Offre Demande (EOD) et de la sureté du système électrique, pour sécuriser l'alimentation électrique des Français.

Enedis a mis en place une organisation projet, dédiée, mobilisant toutes les composantes de l'entreprise (technique, client, communication, concession, juridique, relation institutionnelle, RH, ...).

Les principaux axes de mobilisation d'Enedis

Contribution d'Enedis aux mesures de marché

- → Lisser la courbe de charge (à la demande de RTE) en supprimant les pics de consommation entre 12h et 14h des Heures Creuses Méridiennes (HCM)
- → Contribuer à la mobilisation des groupes électrogènes du parc privé supérieurs à 1 MW via le mécanisme d'ajustement (amendement voté en août à l'initiative de RTE)
- → Créer grâce à Linky de nouvelles grilles tarifaires dans le cadre de l'appel d'offre RTE des EIF (Effacement Indissociable de la Fourniture)

Contribution d'Enedis aux mesures de sauvegarde décidées par les pouvoirs publics et RTE

- → Réussir pleinement les baisses de tension de -5%Un à la demande de RTE
- → Mettre en œuvre des coupures exceptionnelles, maîtrisées, localisées, temporaires, à la demande de RTE

Gestion de crise

→ Se préparer à l'éventualité d'une gestion de crise

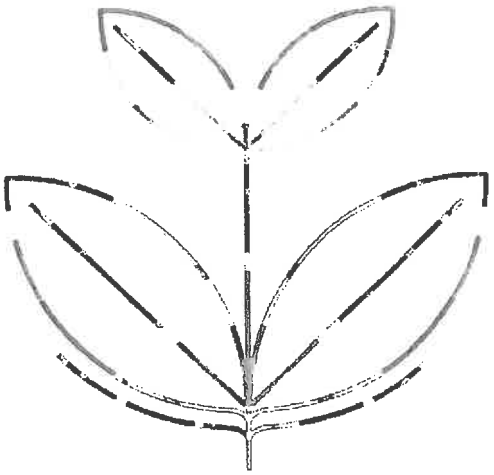

Zoom sur le dispositif Heures Creuses 12h-14h

Décret d'application paru au JO du 27 septembre 2022

Périmètre

4,3 millions de clients particuliers et professionnels ayant souscrit un contrat heures pleines/heures creuses incluant les heures creuses de 12h à 14h.

Enjeux

Economiser l'équivalent de 2,5 GW soit l'équivalent de la consommation d'une ville comme Paris

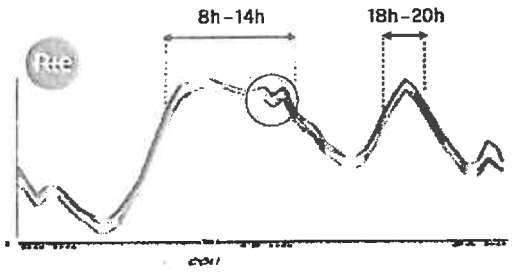

Méthode

Décalage temporaire de l'enclenchement automatique de la chauffe du ballon d'eau chaude durant la nuit (mesure du 15 octobre 2022 au 15 avril 2023).

Cette mesure n'aura pas d'impact ni sur le confort, ni sur la facture des clients concernés, le tarif heure creuse étant maintenu. Le principe d'heures creuses entre 12h et 14h reste effectif pour les autres usages électriques.

Aucune action du client n'est nécessaire.

Enedis ne coupera pas les ballons d'eau chaude cet hiver, ni l'électricité dans le cadre de ce dispositif HCM

Zoom sur la baisse de tension -5%Un sur le réseau HTA

Missions Enedis

- Des essais grandeur nature ont été menés pour différentes configurations.
- Les essais sont concluants avec une baisse de charge constatée de l'ordre de 4% et ont mis en évidence la nécessité d'engager deux actions :
  1. Tester les transformations des postes sources et corriger les anomalies détectées pour que la baisse de tension s'applique de façon homogène sur tous les postes sources du territoire.
  2. Supprimer les déclenchements des installations de cogénérations constatés lors des essais : dans le cadre de l'ATEE, démarche auprès des cogénérateurs (Dalkia, Engie, Veolia,...) pour qu'ils adaptent de façon volontaire les seuils de protections dans les limites des possibilités techniques de leurs installations.

Des outils dédiés à votre disposition via un unique portail

Au moment où tous les acteurs concernés appellent à une sobriété énergétique individuelle et collective, vous avez plus que jamais besoin d'adapter vos usages à vos besoins réels. Enedis vous accompagne au quotidien grâce à des solutions autour du triptyque « diagnostiquer –optimiser –mesurer » (Prioréno, « Mon éclairage public », etc.) et met à votre disposition un portail de services d'efficacité énergétique dédié.

Grâce à ce portail, vous pouvez par exemple connaître et comparer la consommation d'électricité de vos sites par type d'usage (éclairage public, écoles, gymnases, etc.) ou encore accéder à un tableau de bord de pilotage de la consommation et de la production d'électricité.

Pour découvrir le portail, les collectivités sont invitées à se connecter sur https://mon-comptecollectivite.enedis.fr/ ou sur le site www.enedis.fr.

Restez informés de la situation
Vous pouvez dès à présent suivre, au jour le jour, la météo de l'électricité sur le site monecowatt.fr, accessible également via le site Internet Enedis, le portail Collectivités et la page Facebook d'Enedis.

Les coupures exceptionnelles et maitrisées : Quesako ?

enedis

Un dispositif d'ultime recours pour préserver l'alimentation électrique du pays et éviter un black-out

Si les moyens de production ou la capacité d'importation d'autres pays européens ne sont pas suffisants pour couvrir les besoins de consommation électrique de la France, et qu'aucune mesure de sobriété n'est engagée en cas de vagues de froid en dessous des températures normales de saison, RTE pourrait en ultime recours prendre la décision de mettre en place des coupures exceptionnelles pour préserver l'alimentation électrique du pays et ainsi éviter un black-out.

Cette opération de force majeure consiste à suspendre momentanément l'alimentation électrique d'une partie du réseau :

- Enedis, gestionnaire de réseau de distribution public d'électricité sur 95% du territoire français, mettrait techniquement en œuvre ces opérations de coupures localisées, temporaires et maîtrisées, en intervenant à distance sur les lignes moyenne tension du réseau public de distribution.
- Ce dispositif exceptionnel a toujours été l'un des mécanismes potentiellement activables en cas de risques pour l'équilibre du système électrique en France. Chaque année, Enedis se prépare avec l'ensemble des acteurs concernés.

A titre d'illustration, la courbe de consommation type d'une journée en France

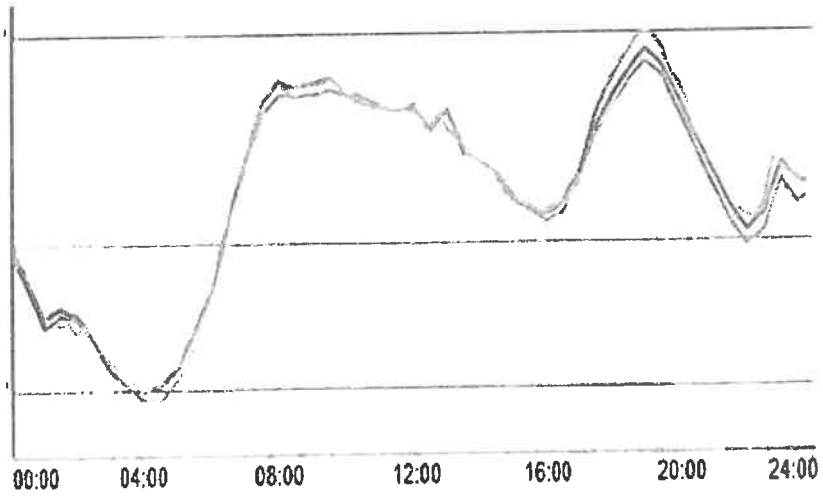

Pour mieux comprendre : zoom sur le réseau public de distribution d'électricité géré par Enedis

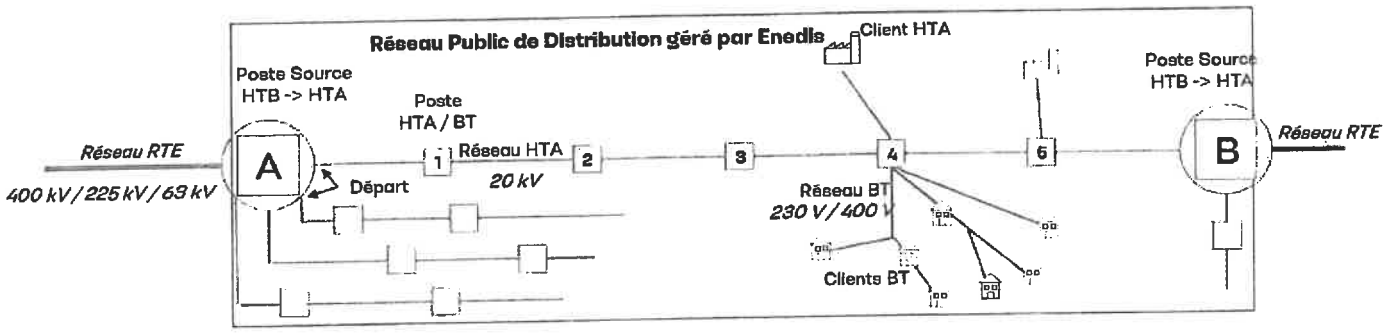

- La très haute tension (réseau de Transport) est sous la responsabilité de RTE et les 2 300 Postes Sources répartis sur l'ensemble du territoire font le lien entre le réseau de Transport et le réseau de Distribution.
- A partir de chaque Poste Source, plusieurs départs permettent d'alimenter chacun un ensemble de clients en moyenne tension (HTA) ou en basse tension.
- En cas de coupures exceptionnelles et maîtrisées, un ou plusieurs départs pourront être coupés afin de maintenir l'équilibre production/consommation.
- Ces coupures seront télécommandées à distance par les 30 Agences de Conduites Régionales d'Enedis réparties sur le territoire. Ces ACR, véritables tours de contrôle, regroupent 500 spécialistes « aiguilleurs de l'électricité » qui observent en temps réel, 7J/7, 24h/24, l'état du réseau moyenne tension.

Zoom sur les clients dits « prioritaires »

Des clients dits prioritaires ne sont pas concernés par ce type de dispositif de dernier recours.

La liste des clients prioritaires est définie au niveau départemental par les préfectures et les DREAL conformément à l'arrêté du 5 juillet 1990 qui liste notamment les clients concernés (hôpitaux, installations industrielles indispensables à la Défense nationale...).

La mise à jour de ces listes de clients prioritaires est transmise à Enedis qui la prend en compte dans ses outils. Dans ce cadre, Enedis est en capacité d'isoler techniquement les parties de réseau électrique moyenne tension alimentant ces clients prioritaires en cas de coupures exceptionnelles.

Pour des raisons de confidentialité et de sécurité, le nom des clients inscrits sur ces listes prioritaires ne sont pas communicables.

Pour mémoire

Préalablement à la constitution de la liste, les départs HTA qui alimentent des clients prioritaires et qui sont donc non délestables ne doivent pas dépasser 33% de la charge totale du département, conformément au code européen R/F.

Zoom sur les clients Patients à Hauts Risques Vitaux

En cas de coupures exceptionnelles, des clients PHRV pourraient être concernés.

Une communication graduelle est prévue à mesure que les hypothèses se confirment et que l'échéance se rapproche :

- Dès l'annonce d'une vigilance renforcée (à partir de J-3), Enedis sensibilise les clients PHRV au risque de potentielles coupures exceptionnelles.
- J-2 : Enedis informe les PHRV de probables coupures. Déplacements d'équipes Enedis aux domiciles des clients concernés en cas de non réponse.
- J-1 (21h30) : un SMS est adressé aux PHRV qui seront effectivement coupés de manière temporaire en leur précisant les horaires de coupures.

La liste des clients PHRV actualisée par les Agences Régionales de Santé a été implémentée dans les outils Enedis.
Il existe plusieurs catégories définies par le Ministère de la Santé : les personnes placées sous appareil respiratoire ayant une autonomie inférieure à quatre heures, les enfants nourris par intraveineuse et d'autres catégories de malades comme les insuffisants rénaux en dialyse à domicile peuvent être concernés.

Pour mémoire
Les PHRV ont un numéro de téléphone qui leur est dédié 24h/24h.

Comment êtes-vous informés ?

ENEDIS

Enedis est à vos côtés tout au long de cette période

Missions Enedis

Information aux territoires (AODE, collectivités locales) & pouvoirs publics (dont préfecture)

- A J-3 (annonce d'une vigilance renforcée par RTE), vous serez informés par les équipes territoriales d'Enedis en région, par téléphone ou par e-mail, de la possibilité de faire appel à des coupures exceptionnelles.
- À J-1, vous serez de nouveau prévenus par les équipes territoriales (appels, e-mails ou sms) en cas de confirmation du dispositif de coupures exceptionnelles et dès que la liste des départements et des communes concernées par les coupures exceptionnelles du lendemain est disponible (vers 21h30).

Information clients :

- Information à J-3 puis J-1 après 21h30 aux clients C1 – C4, aux PHRV, aux Grands Comptes Multi-sites (y compris site C5)
- Enedis met aussi à disposition des informations de coupure rue par rue, à partir de J-1 21h30, sur le site monecowatt.fr.

En détail : chronologie du dispositif de coupures exceptionnelles et maîtrisées

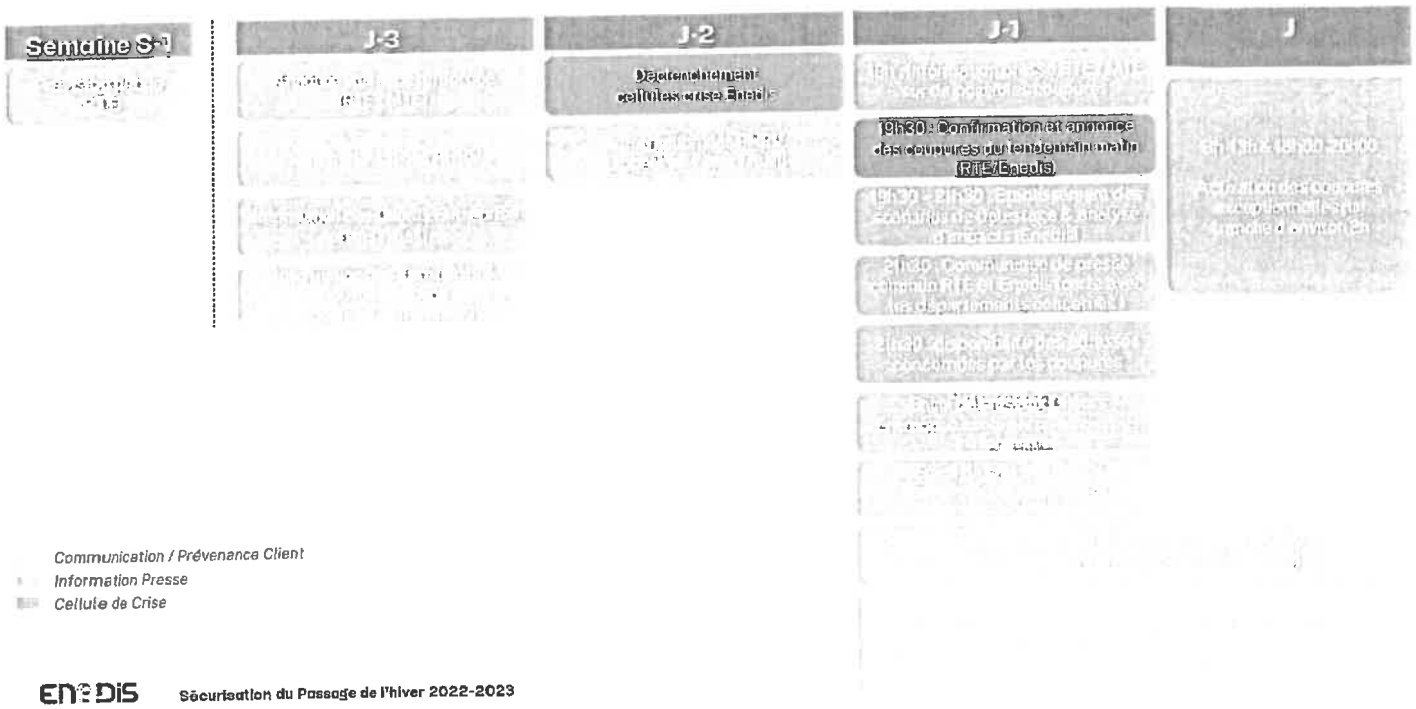

Communication / Prévenance Client
Information Presse
Cellule de Crise

Annexes

Le dispositif EcoWatt est prévu pour signaler les périodes de tension sur le système électrique et promouvoir les gestes d'urgence

EcoWatt permet de connaître le niveau de tension du système électrique grâce à un signal sur 3 couleurs correspondant à l'état du système sur une plage de 4 jours glissants (de J à J+3), au pas horaire et journalier

Notre consommation est raisonnable.

Les écogestes citoyens sont les bienvenus.

Le système électrique se trouve dans une situation très tendue. Si nous ne baissons pas notre consommation d'électricité, des coupures ciblées sont inévitables. Adoptons tous les écogestes.

- un site : **monecowatt.fr/**
- une alerte SMS (inscription sur le site)
- Un flux de donnée dédié, accessible via le portail Data RTE

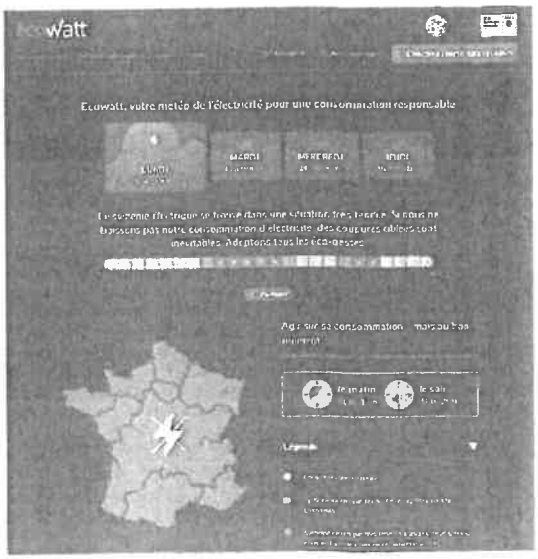

Communication par RTE via site monecowatt.fr

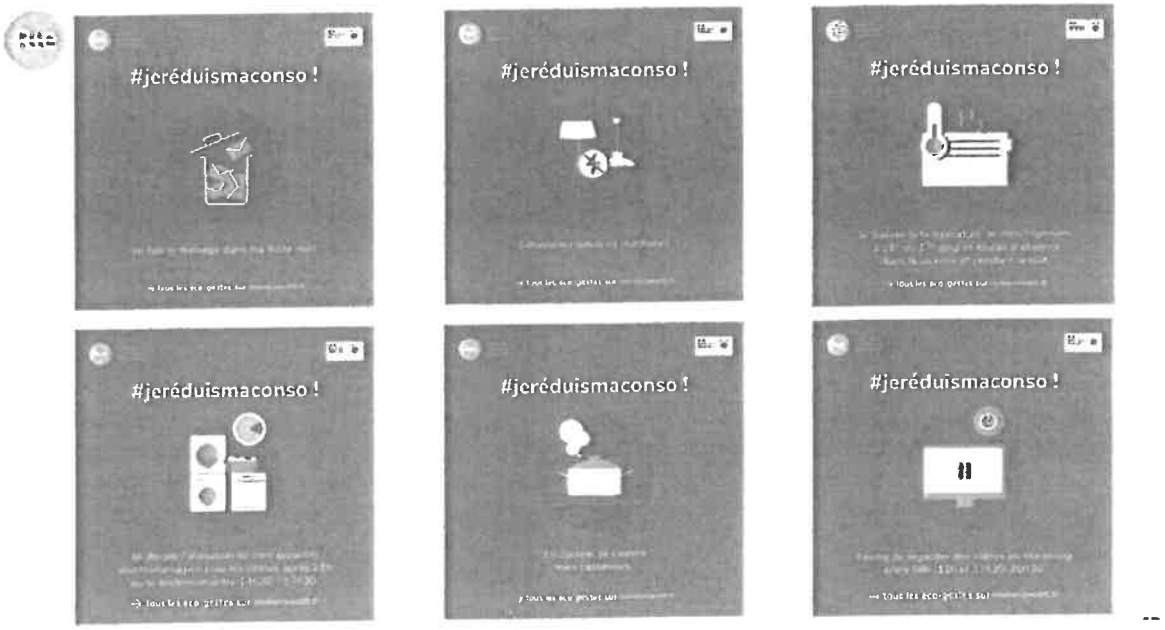

Bilan statistique et analyse synthétique de l'activité de l'EFSD

Fonctionnement

- 3 salarié-e-s pour 2 ETP
- 26 heures d'ouverture hebdomadaire (24h obligatoire)
- Equipement de l'Espace Public Numérique : 6 PC en libre accès, 1 imprimante-scanner
- Equipement de l'équipe salariée : 3 PC fixe, 1 PC portable, 1 téléphone portable, 1 téléphone fixe

Statistique mensuelle moyenne

- 550 demandes tout confondu soit =
  - 20% d'accompagnements sur rendez-vous (créneau d'une heure)
  - 31% d'accompagnements « spontanés »
  - 12% de demandes d'information et de contacts téléphoniques
  - 17% pour les permanences des partenaires
  - 20% d'accès libre
- 26 demandes par jour

Origine géographique estimée des usagers de l'EFSD

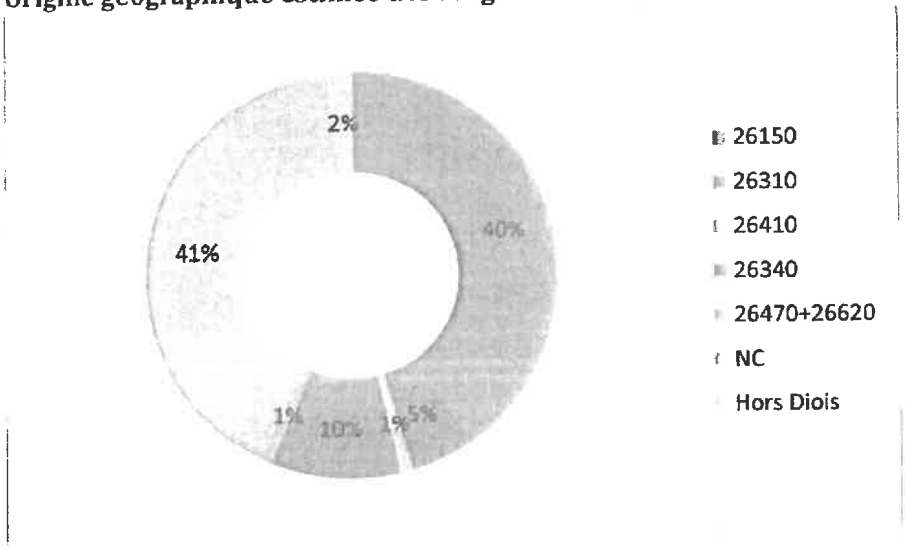

Rappel :

- 50 communes dans la CCD avec 11 920 habitants sur 1 200 km²
- Densité moyenne <10 hab/km² (Drôme = 78 hab/km²)
- Population de Die = 4 863 habitants soit 41% de la population CCD

Bilan financier 2022

Financement de l'activité « France services »

- ➔ 30 000€ du Fond National France Services et de l'Etat (FNADT)
- ➔ 50 000€ d'autofinancement du CFPPA de Die – EPLEFPA

Financement de l'activité « médiation numérique / Espace Public Numérique »

- ➔ 15 000€ de subvention du Département de la Drôme
- ➔ 5 000€ d'autofinancement du CFPPA de Die – EPLEFPA

Remarques générales :
-L'analyse statistique s'appuie essentiellement sur les chiffres de septembre 2022 reflétant une activité régulière du service.
-Nous ne connaissons pas l'origine géographique d'une grande partie des usagers pour différentes raisons (accès libre, rendez-vous partenaires, information non demandée, ...).
-L'itinérance actuelle est efficiente à Lus la Croix Haute.

Mesdames, Messieurs les élu.e.s,

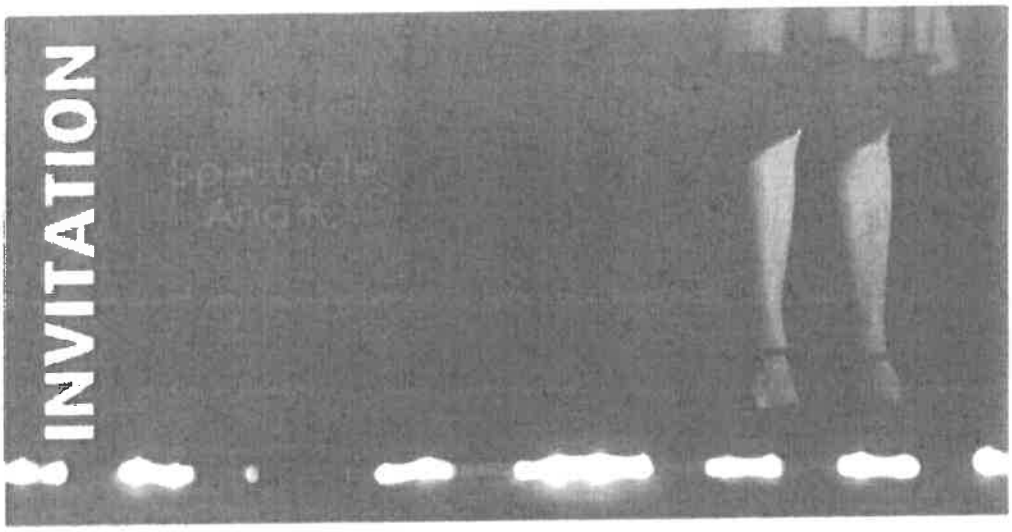

Ana K. : Seul(e) en scène sur le thème des violences conjugales.
Au travers de son témoignage, Ana décortique les rouages complexes des mécanismes de domination.
Accompagnée par un univers sonore mystérieusement ancré,
elle chemine dans une lumière tamisée à la rencontre d'elle-même.
Un texte poétique et politique destiné à un public averti de plus de 15 ans.

Les 2 vices-président.e.s référents sur les violences intrafamiliales,
vous convient à la représentation du spectacle

Ana K. de Cie Debout

Vendredi 25 Novembre 2022
Salle Henri Kubnick
à Châtillon-en-Diois

Spectacle à 18h30
durée 70 min

Cette représentation sera suivi d'un temps déchanges
avec une collation.

Nous vous remercions de nous confirmer votre présence avant le mardi 22 novembre 2022.
Vous pouvez le faire via le lien suivant : https://framaforms.org/inscription-a-la-representation-du-spectacle-ana-k-compagnie-debout-1665756763